

MOUVEMENT DES RESEAUX D'ECHANGES RECIPROQUES DE SAVOIRS  
M.R.E.R.S.

# C H A R T E

A l'ordre du jour de notre Assemblée Générale  
des Réseaux d'Echanges de Savoirs  
qui s'est déroulée les 23 et 24 mai 1992 à Rennes (35).

1) Les "RESEAUX" sont constitués de personnes, en association ou non, dont le but recherché et avoué est la valorisation de chaque individu par la recherche de moyens lui permettant :

DE TRANSMETTRE SES SAVOIRS  
D'ACQUERIR DES SAVOIRS  
DANS UN ECHANGE RECIPROQUE

(savoirs : savoirs intellectuels, savoirs manuels, savoir-faire, savoirs issus de l'expérience, etc..)

2) Dans ces échanges réciproques, on facilitera la possibilité d'entrer en relation entre individus, y compris par le fait que l'on peut commencer à apprendre avant d'enseigner (ou vice-versa) et que l'on saura prendre le temps nécessaire pour arriver à l'indispensable réciprocité.

3) Si, éventuellement, une cotisation pour l'organisation des échanges est sollicitée, dans tous les cas, les échanges sont "démonétisés".

4) Il n'y a pas de règlement modèle pour le fonctionnement de chaque Réseau. Mais on évaluera tous les projets à l'aune de la réciprocité.

5) Dans l'organisation des Réseaux, on sera scrupuleusement attentif à ce que chaque individu soit acteur, y compris en ce qui concerne l'élaboration de l'information, du pouvoir de décision et des méthodes et moyens de l'apprentissage.

6) On aura le souci d'aider chaque individu à prendre conscience de ses propres savoirs et des moyens de les transmettre à d'autres, comme on aura le souci d'aider à élaborer ses demandes d'apprentissages.

7) Au cours des échanges de savoirs, on sera attentif aux moyens que les individus se donnent pour évaluer eux-mêmes leurs apprentissages et leur transmission, quitte ensuite à leur proposer des critères leur permettant d'approfondir cette évaluation ; sans oublier que les apprentissages peuvent s'approfondir dans d'autres lieux de formation.

8) On n'oubliera pas que les Réseaux ont également pour objectif la création collective. On fera en sorte que les échanges de savoirs débouchent sur des initiatives collectives.

9) Peuvent être reconnus comme animateurs bénévoles et salariés des Réseaux, les personnes :

capables de travailler en équipe avec le projet d'y intégrer d'autres participants, partie prenante d'une société pluri-ethnique, pluri-culturelle, société diverse dans ses composantes idéologiques, philosophiques, religieuses, etc..

attentives à ce que les savoirs échangés le soient dans une optique de vie conviviale, tolérante, au bénéfice de l'épanouissement personnel et collectif de chaque individu et chaque groupe, non récupérables en tant que tels par quelque idéologie que ce soit.

10) Au fur et à mesure du développement des Réseaux, on inventera les moyens nécessaires pour la formation des bénévoles et des permanents, pour leur donner la possibilité de mieux entendre les offres et les demandes, d'être aussi efficaces que possible dans les mises en relation entre offreurs et demandeurs, ainsi que dans le "suivi" des échanges.